

LE BRÉSIL

ABONNEMENTS
FRANCE : 20 FRANCS PAR AN
Étranger, 22 fr. par an.
Prix du Numéro : 1 franc

Les Annonces sont reçues au Bureau
du Journal.

COURRIER
DE L'AMÉRIQUE DU SUD

PARAISANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

RÉDACTION
ET
ADMINISTRATION
1, place Boieldieu, 1
PARIS

Adresser les lettres et correspondances
1, place Boieldieu, 1.

Doação de
WALDICK PEREIRA

Nada por mim; por minha pátria tudo.
VISCONDE DA PEDRA-BRANCA.

SOMMAIRE

Bulletin de l'Amérique du Sud.
Massacre de la mission Crévaux. — S. A. N.
Nos informations.
La distribution de la population au Brésil. — E. Levasseur, de l'Institut.
Le Territoire des missions. — F.-J. de Santa-Anna Nery.
Petites nouvelles.
Commerce, navigation, etc.
Avis d'adjudication.
Revue financière. — Gaf.
Mouvement maritime.
Avis, annonces, etc.

A partir du 15 juillet nos bureaux seront transférés à la rue de la Chaussée-d'Antin, n° 17.

BULLETIN DE L'AMÉRIQUE DU SUD

BRÉSIL

Le 17 mai a eu lieu la séance solennelle de clôture de la première session de l'Assemblée législative, et le même jour s'est ouverte la seconde session. L'empereur, en ouvrant la session des deux Chambres, a prononcé le discours suivant :

« Augustes et très dignes représentants de la nation, c'est toujours une joie pour moi que la réunion de l'assemblée générale. J'espère que vous poursuivrez l'examen des travaux qui ont occupé la session qui termine aujourd'hui, et que vous vous occuperez avec votre sollicitude habituelle des mesures réclamées pour le bien du pays.

« La tranquillité publique n'a pas été altérée. Je me réjouis de vous annoncer que l'état sanitaire est satisfaisant sur toute l'étendue de l'empire. Les pluies abondantes des mois de février et mars ont provoqué des inondations sur plusieurs points du pays et ont amené la perte désastreuse de quelques vies, ainsi que des préjudices considérables.

« Nos relations avec les nations étrangères continuent sur le pied de la plus parfaite amitié. Malheureusement, la guerre entre la République du Chili, d'une part, et les Républiques du Pérou et de la Bolivie, d'autre part, n'est pas encore terminée. Je continue à faire des vœux pour le rétablissement de la paix.

« Je suis convaincu que vous donnerez toute votre attention à l'enseignement public, de manière à réaliser les réformes nécessaires. Le gouvernement compte sur votre concours éclairé pour les mesures tendant à améliorer l'organisation judiciaire et la législation pénale de l'armée et de la marine.

« Les questions qui se rapportent à notre situation financière et économique ont la plus haute importance. Assurer l'équilibre du budget, moyennant un contrôle sévère et des économies; satisfaire au pressant besoin qu'il y a de perfectionner notre moyen circulant et les conditions de l'état au sujet des charges de la dette publique, ce sont là des sujets que je recommande à votre examen le plus attentif. Les conditions dans lesquelles se trouve notre agriculture méritent également votre sollicitude, car il convient de rendre facile le développement d'établissements de crédit destinés à lui venir en aide.

« J'approuve l'intérêt que vous montrez dans la

discussion des lois annuelles et dans celle du projet de loi au sujet des Compagnies et des Sociétés anonymes, de même que dans l'examen des défauts de la réforme électorale, défauts qui ont été observés lors de son exécution.

« Augustes et très dignes représentants de la nation, j'ai la ferme conviction que, pendant cette session, vous ferez beaucoup pour la prospérité du Brésil. »

On sait que la majorité libérale se compose de deux fractions : l'une, la plus nombreuse, donne son appui au ministère présidé par M. Martinho de Campos; l'autre, qui compte dans son sein MM. Martin Francisco, Ignacio Martins, Martin Francisco fils, Ribas, Camargo et Feliberto, est antiministérielle. Le président du conseil s'est préoccupé de cette situation et il a provoqué une réunion afin de chercher les moyens de mettre fin à la division regrettable qui règne dans le parti. De leur côté, les libéraux dissidents se sont réunis chez M. Silveira Martins, l'éloquent sénateur de Rio-Grande, et ils ont tracé un programme pour la session actuelle; ce programme comprend les points suivants : décentralisation administrative, ayant pour but spécial l'organisation du gouvernement provincial, de manière à assurer l'autonomie des intérêts provinciaux et municipaux; secours à l'agriculture; diminution des impôts d'exportation; réduction des tarifs des chemins de fer; interdiction de vendre des esclaves d'une province dans une autre; augmentation du « fonds d'émancipation », destiné à l'affranchissement des esclaves existants.

Le Brésil vient de conclure un traité de commerce et de navigation avec la Bolivie. C'est là, nous n'hésitons pas à le dire, un fait des plus considérables au point de vue économique et au point de vue politique.

Au point de vue économique, il va transformer la vallée du fleuve des Amazones et donner une nouvelle vie à la Bolivie. En effet, par le nouveau traité, le Brésil s'engage à faire construire le chemin de fer Madeira et Mamoré. Le Madeira est l'un des dix-huit tributaires de premier ordre du fleuve des Amazones. Des bateaux à vapeur le parcourent déjà sur une étendue de 1,228 kilomètres. Mais il a des chutes nombreuses qui rendent les communications très difficiles entre la province de l'Amazonie et la république de Bolivie.

Le nouveau chemin de fer aura l'avantage d'obvier à l'interruption de la navigation causée par ces chutes; il reliera les deux parties navigables de cette rivière et rendra très faciles les communications entre le centre de l'Amérique du Sud et les ports de Manaus et de Para. Aujourd'hui, la Bolivie, séparée de l'océan Pacifique par la petite bande de territoire du désert de l'Atacama, séparée de l'estuaire de la Plata par des chaînes de montagnes et par d'immenses plaines presque inhabitées, séparée de la vallée amazonienne par des obstacles naturels de toute sorte, se trouve à une distance de plus de deux mois de l'Europe. Le chemin de fer Madeira et Mamoré la mettra à vingt-deux jours du vieux continent. Le Brésil lui accorde le droit d'importer et d'exporter par cette voie sans payer aucun impôt pendant cinquante ans. Ses deux principaux produits — le caoutchouc et le quin-

quina — pourront venir en trois semaines sur les marchés européens.

Au point de vue politique, rappelons que la République argentine rêvait de porter le chemin de fer de Rosario à Tucuman, jusqu'au sein de la Bolivie, afin d'attirer le commerce de cette petite république à la Plata. Elle n'aurait pas hésité à construire une ligne de plusieurs centaines de lieues pour pénétrer dans ce pays. Le Brésil n'aura que 300 kilomètres de voies ferrées à construire pour s'assurer le commerce que la République argentine aurait voulu s'assurer.

La Bolivie, ayant perdu le territoire qu'elle possédait sur le Pacifique, dans sa lutte contre le Chili, va retrouver un chemin de communication avec le monde à travers le Brésil, qui, désormais, est intéressé à la voir prospérer et grandir.

M. Henrique-Francisco d'Avila vient d'être choisi sénateur pour la province de Rio-Grande. M. H.-F. d'Avila est le seul des députés de Rio-Grande, qui ait donné son appui au ministère Martinho de Campos.

Le gouvernement vient de demander aux Chambres un crédit de 400 contos (un million de francs), pour que le Brésil puisse figurer dignement à l'exposition de produits brésiliens, qui va s'ouvrir le 1^{er} octobre prochain à Berlin, grâce à l'initiative de la « Société centrale de géographie commerciale », de Berlin. Il faut espérer que les Chambres s'empresseront de voter ce crédit. Le Brésil a tout intérêt à se faire connaître dans un pays qui peut lui fournir de nombreux colons.

Le 20 mai, S. M. don Pedro II a reçu, en audience publique M. le Dr J.-Vasquez-Sagastume, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République orientale de l'Uruguay et Mgr Mario Moricenni, internonce apostolique et envoyé extraordinaire du Saint-Siège, qui lui ont remis leurs lettres de créance.

Les journaux de Rio-de-Janeiro nous apportent la nouvelle de deux découvertes importantes faites dans le laboratoire de la faculté de médecine de cette ville. M. le Dr Domingos Freire, professeur de chimie organique, a découvert un nouveau procédé pour la conservation des viandes, en leur conservant leur goût et leur couleur naturelle. Avec l'aide d'un autre médecin, M. F. Fernandes, il a aussi découvert un nouveau procédé pour la conservation du lait. Il n'emploie ni le froid ni aucune des combinaisons chimiques connues pour arriver à ce résultat.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE

Le 7 mai, le président Rocca, à l'ouverture solennelle du Congrès argentin, a lu un message où il dit :

« Le courant de l'immigration continue à être faible, surtout si l'on pense aux avantages attrayants qu'offre le pays. Pendant l'année dernière, il n'est entré dans nos ports que 4,200 immigrants. Quoique le mouvement d'émigration devienne chaque jour plus considérable chez divers peuples de l'Europe, nous verrons augmenter lentement ou, peut-être même, verrons-nous diminuer le nombre des hommes qui viennent à la recherche de notre pays, si nous

INST. HIST. GEOG.
Nova Iguaçu
Tombo n.º JR-0156

ne nous hâtons pas de faire des sacrifices, en rendant moins cher le prix des passages, en mettant les terres à la portée de tout le monde, dans des conditions avantageuses, et en protégeant les premiers pas des colons qui arrivent. Outre les Etats-Unis, où l'émigration européenne se porte dans des proportions surprenantes, d'autres peuples de l'Amérique ouvrent leurs portes à ces courants féconds et vivifiants. Le Mexique leur rend plus faciles les translations de terres et leur fait des concessions généreuses. Le Brésil marche dans la même voie...

La *Libertad* dit que l'Exposition continentale de Buenos-Ayres obligera le gouvernement national à une dépense de 2 millions de pesos environ, afin de combler le déficit. Selon le même journal, le président de la République veut hâter la clôture de l'Exposition, afin d'éviter des pertes plus sérieuses.

PÉROU, CHILI, BOLIVIE

Le steamer *Acapulco*, arrivé le 4^{er} juin à New-York, de l'isthme de Panama, a ramené M. Trescott et M. Walker Blaine, envoyés en décembre dernier sur la côte du Pacifique, par le gouvernement de Washington, comme commissaires extraordinaires chargés d'une mission tendant à effectuer officiellement la réconciliation entre le Chili et le Pérou. Les commissaires ont échoué dans la dernière tentative faite auprès de l'amiral Montero, président de jure, mais *in partibus*, du Pérou, qu'ils sont allés chercher au loin, à Huaraz, dans les montagnes, où il est réfugié.

Les correspondances de Lima disent que l'occupation chilienne continue tranquillement sur tout le territoire péruvien situé entre les montagnes des Andes et la côte du Pacifique. Le gouvernement bolivien avait bien réellement essayé, dit la *Correspondance américaine*, d'amener une trêve entre les belligérants; mais l'amiral Montero s'y serait refusé, parce qu'il est, paraît-il, « entre les mains d'une clique ou ring qui opère sur les fonds de la dette intérieure. » Il serait regrettable que le Pérou, qui s'est lancé dans la guerre pour une question de produits agricoles que ses gouvernements avaient hypothéqués à des étrangers, fût encore empêché d'accepter les conditions de paix à lui offertes par le Chili, parce que son président, Montero, serait aux ordres d'une bande de financiers, intéressés à maintenir l'état de guerre et de désorganisation du pauvre Pérou, dont ils veulent acheter les titres de la dette à un prix nominal.

Le 13 courant, le président Arthur a donné communication au Congrès de Washington de la correspondance diplomatique échangée entre M. Trescott et le secrétaire d'Etat. Dans une dépêche de Lima, en date du 3 mai, M. Trescott rend compte d'une entrevue avec l'amiral Montero, qui a exprimé son désir ardent de voir s'établir une trêve comme préliminaire pour les négociations de paix. Il demandait : 1^{er} que le Chili reconnût le gouvernement provisoire dont il est le chef; 2^o que le Chili accordât un armistice, afin que la Chambre des députés pût se réunir à Arequipa. M. Trescott a conseillé au Chili d'accepter ces propositions.

La réponse de M. Novoa, représentant du Chili à Lima, ne fut pas favorable, mais il n'y a pas eu de réponse directe de la part du gouvernement chilien. Dans sa dépêche, M. Trescott manifeste l'espoir de voir les Etats-Unis intervenir dans cette affaire, ou bien, si telle n'est pas leur intention, de sortir de la position actuelle, qui lui semble causer des embarras aux deux belligérants. Il exprime aussi sa conviction personnelle que, si le gouvernement des Etats-Unis se retire d'une manière formelle, le Pérou s'adressera aux puissances européennes.

LE MASSACRE DE LA MISSION CREVAUX

Le 15 courant, le paquebot la *France*, arrivé à Marseille la veille, nous apportait la nouvelle du massacre de la mission Crevaux. Le même soir, nous faisons porter la nouvelle à nos confrères du *Figaro*, qui la firent paraître dans le numéro de ce journal portant la date du 16 courant. En quelques heures, la triste nouvelle faisait le tour de la presse française. Dans la journée, nous avons reçu un grand nombre de visites d'amis ou de parents des victimes, de membres de la Société de géographie, et d'un envoyé du

ministère de l'instruction publique, qui tous venaient nous demander de nouveaux détails sur cet événement qui a jeté le deuil chez tous les amis de la science.

Voici les seuls renseignements que nous ayons à l'heure de mettre sous presse.

D'autres détails nous seront apportés probablement par les trois paquebots que nous attendons de la Plata et du Brésil dans le courant de la semaine.

Le 15 mai il était expédié de Buenos-Ayres un télégramme à la *Gazeta de Noticias*, de Rio-de-Janeiro, disant : « L'expédition qui avait à sa tête le savant français Crevaux, a été assassinée à Pileomayo. »

Le 23 mai, le paquebot anglais *Tamar*, portant des avis de Montevideo et Buenos-Ayres jusqu'au 17, arrivait à Rio, et les journaux de la Plata confirmaient la nouvelle.

Dans le *Journal do Commercio*, de Rio, en date du 24 mai, nous lisons :

« D'après des lettres de Tarija, reçues par le consul argentin à Tupiza, l'expédition Crevaux a été massacrée par les indiens Tobas, au moment où elle remontait le Pileomayo. Aucun des membres de l'expédition, qui en comptait dix-neuf, en y comprenant Crevaux, n'a échappé. Les détails manquent. »

La veille, M. Ladislao Netto, directeur du musée national de Rio, adressait à la *Gazeta de Noticias* la lettre suivante :

« J'ai lu ce matin la nouvelle de la mort du malheureux docteur Crevaux et de ses éminents compagnons. Le trouble dans lequel cette nouvelle fatale m'a mis, me permet à peine de vous écrire à la hâte ces lignes.

« Les trois jeunes explorateurs sacrifiés à la science ont été nos hôtes ici... Le docteur Crevaux, qui, à deux reprises différentes, avait exploré cette vaste région équatoriale, occupée par les deux Guyanes méridionales — la Guyane brésilienne et la Guyane française — et une fois le rio Japura, venait pour la quatrième fois dans cette partie de l'Amérique, dans le but de reconnaître les versants du Parana, du Xingu et du Tapajos.

« Les trois jours qu'il passa ici, il les employa presque entièrement à visiter le musée, dont les collections ethnologiques firent sur lui la plus vive impression. Malgré ses aventures et fréquents voyages, l'infortuné jeune homme ne me sembla pas taillé pour les excursions dangereuses, à moins d'avoir un guide, comme celui qu'il avait trouvé dans la personne du nègre Apalou pendant ses précédents voyages dans l'Amérique équatoriale. Il me parut par trop avide de savoir, exigeant et imprudent.

« Je lui ai dit tout cela franchement et je le lui ai répété dans les lettres que je lui ai envoyées pour le recommander à Matto-Grosso, espérant qu'il en partirait avec une petite escorte, guidé par quelque *vaqueano* sagace et prudent.

« Les trois jeunes gens dont la science pleure aujourd'hui la mort, n'ont pas eu probablement ce calme prévoyant et cette résignation nécessaire dans les circonstances critiques où se trouve parfois l'explorateur d'un pays sauvage et habité par des sauvages... »

Nous avons communiqué ces renseignements au ministère de l'instruction publique, où le *Voltaire* les a pris pour son numéro du 18 courant.

Les journaux qui ont dit, comme le *Temps*, que la Société de Géographie avait reçu ces informations de Buenos-Ayres se sont trompés. Les seules nouvelles connues ont été communiquées par nous au *Figaro* et au ministère de l'instruction publique.

F.-J. DE SANTA-ANNA NERY.

NOS INFORMATIONS

M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche à Rome et à Paris, a l'intention de se rendre très prochainement au Brésil. Il y a quelques années, M. le baron de Hübner a entrepris un voyage autour du monde, dont il a publié un compte rendu très intéressant. Mais il n'a pas pu visiter alors Rio-de-Janeiro, où il compte maintenant passer quelque temps. L'illustre voyageur peut compter sur un accueil chaleureux dans ce pays où son nom est déjà bien connu.

Le 8 courant, M. le vicomte d'Itajuba, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Brésil, en retraite, est parti avec sa famille pour Wiesbaden, où il va fixer sa résidence.

La corvette brésilienne *Vital d'Oliveira*, en voyage d'instruction, est arrivée le 23 mai à Copenhague, après un voyage excellent.

On se rappelle que cette corvette est partie le 18 mai de Cherbourg. Après avoir pris du char-

bon à Copenhague, son commandant, M. le capitaine de frégate Eduardo Vandenkolk, a pris la mer en destination de Cronstadt, où il est arrivé le 1^{er} courant.

Rappelons que les machines à vapeur de cette corvette ont été construites à l'Arsenal de Rio-de-Janeiro par M. A. G. de Mattos, ancien officier de notre marine, et par M. C. Braconnot, capitaine de corvette, en retraite.

Nous recevons un rapport très remarquable de M. le chevalier J. M. da Silva-Paranhos, consul général du Brésil à Liverpool, adressé au gouvernement brésilien. M. da Silva-Paranhos passe en revue, avec une science sûre, tous nos principaux articles d'exportation. La partie de son rapport qui a trait au café abonde en détails précieux. Nous en citerons bientôt quelques données intéressantes. A l'occasion de l'exposition de café brésilien ouverte au Palais de Cristal de Sydenham, M. da Silva-Paranhos a eu l'idée très heureuse de faire reproduire dans un grand nombre de journaux de son district consulaire les opinions des principaux savants au sujet du café brésilien. C'est là un exemple qui mérite d'être suivi.

Nous avons publié dans notre dernier numéro un avis d'adjudication du chemin de fer de Cantagallo. Nous publions aujourd'hui l'avis d'adjudication des services d'approvisionnement d'eau, de construction et d'entretien des égouts de la ville de Niterohy. Le *Moniteur belge*, la *Semaine industrielle*, de Liège, la *Revue commerciale et juridique des chemins de fer*, de Bruxelles, et un grand nombre d'autres journaux belges que nous recevons ont publié ces avis d'adjudication, et quelques-uns les ont accompagnés d'articles très flatteurs pour notre pays.

Notre compatriote, M. le Dr Monteiro d'Azevedo vient d'être nommé à l'unanimité membre associé étranger de la *Société française d'hygiène*. Il a eu pour parrains M. le baron de Thérèseopolis et M. le Dr M.-J. Barboza.

LA DISTRIBUTION DE LA POPULATION AU BRÉSIL

Communication faite à la Société de statistique, dans sa séance extraordinaire du 10 mai, par E. LEVASSEUR (de l'Institut).

Messieurs, dit M. Levasseur, je m'étais proposé de donner à la Société de statistique un aperçu des études que j'ai faites, cette année, au Collège de France, sur l'Amérique du Sud et dans lesquelles je me suis appliqué à rassembler les données de la statistique pour interpréter les faits géographiques et pour composer le tableau des ressources économiques de cette partie du monde. J'ai choisi le Brésil, qui est l'Etat le plus important de l'Amérique du Sud par l'étendue de son territoire, par le nombre de ses habitants et par la valeur de son commerce extérieur; voulant limiter le sujet à une courte communication, j'ai dû me contenter de marquer les principaux traits d'une seule question, celle de la population.

On ne comprend bien la raison d'être de l'agriculture et de l'industrie d'un pays que lorsqu'on a une idée juste de la forme de son territoire.

Le Brésil est presque tout entier dans la zone torride; l'extrémité méridionale seule s'étend par delà le tropique du Capricorne jusqu'au delà du 30^e parallèle; le climat est donc partout chaud et la végétation est tropicale.

Le Brésil n'a opéré qu'une seule fois un recensement, lequel n'a pas pu être achevé dans toutes les provinces. Il ne diffère pas en cela de la plupart des autres Etats de l'Amérique du Sud et il est mieux renseigné que quelques-uns; il n'y a jusqu'ici que le Chili qui puisse présenter une suite de recensements (au nombre de cinq) opérés à intervalles à peu près réguliers.

Il n'y a ni canevass géodésique ni cadastre; par conséquent, la superficie ne peut être exactement connue.

Comme en outre, les frontières du Brésil avec plusieurs de ses voisins, particulièrement avec la Colombie ne sont pas fixées, et comme la contestation porte sur plusieurs centaines de mille kilomètres carrés, il n'est pas étonnant que les calculs approximatifs de superficie faits sur des cartes ne s'accordent pas. Dans une publication officielle de 1873, composée pour l'Exposition universelle de Vienne, le Brésil s'attribuait 12,634,447 kilomètres carrés qu'il n'est pas possible de lui trouver sur une carte, quelques conces-

sions de frontières que je lui fasse; aujourd'hui, il se donne 8,337,218 kilomètres carrés : ce qui correspond, en effet, à peu près à la superficie mesurée sur la carte.

Il n'est pas plus facile de donner la superficie de chaque province, parce que les limites de plusieurs d'entre elles ne sont pas mieux déterminées que celles de l'empire.

Deux massifs y constituent les préminences du sol. Au Nord, est le massif de la Guyane, très peu exploré jusqu'ici et entièrement abandonné à la vie sauvage; le Brésil, dont il forme la frontière septentrionale — frontière très imparfaitement délimitée — en partage la possession avec le Venezuela et les colonies européennes de la Guyane. Au centre, est le grand massif brésilien qui a une étendue sept fois grande comme la France, et qui se compose de vastes plateaux formant des déserts, des steppes ou des forêts, coupés de vallées presque toujours boisées et de chaînes de montagnes d'une médiocre élévation. Les chaînes principales s'étendent parallèlement à la côte; elles forment les bourrelets et les talus du massif et descendent par gradins jusqu'à la mer. Cette région côtière est la plus accidentée.

Entre les deux massifs s'étend une plaine de plusieurs millions de kilomètres carrés de superficie : la plaine de l'Amazonie, qu'arrosent abondamment les pluies tropicales et dont les cours d'eau, presque innombrables, descendent des hauteurs de la Cordillère et des deux massifs de Guyane et du Brésil ou nés dans la plaine même, se réunissent pour former le plus puissant fleuve du monde. Cette plaine unie qui, à une distance de 2,500 kilomètres de la côte, n'atteint pas encore l'altitude de 200 mètres, est presque toute boisée : aussi la nomme-t-on région des Selvas.

La plaine de l'Amérique du Sud enveloppe le grand massif brésilien, elle le sépare entièrement du gigantesque plateau des Andes et se rattache de plain-pied au Gran-Chaco, c'est-à-dire au bassin de la Pampa, sans paraître dépasser nulle part, sur la limite de ces deux grands bassins, l'altitude de 300 mètres.

Le Brésil était habité par des sauvages jusqu'au seizième siècle. Les Tupis (Guaranis et Tupinambas ou Topinambours, comme on disait au dix-huitième siècle) et les Tapuyas, ne participaient en rien de la civilisation qui, dans des conditions géographiques plus avantageuses, s'était développée dans l'empire des Incas et dans le royaume de Quito. La civilisation lui vint d'Europe avec les conquérants et les colons portugais; on pourrait ajouter avec les Hollandais et les Français, car les Hollandais sont les véritables fondateurs du Pernambouc, et les Français qui avaient précédé les Hollandais sur la côte du Pernambouc, citent dans l'histoire de leurs tentatives coloniales en Amérique les noms de Riffaut de la Revardière et de Villegaignon. Toutefois ce sont les Portugais qui sont restés les maîtres incontestés de ce pays; ils ont asservi, chassé, décimé les Indiens. Comme les Espagnols dans le reste de l'Amérique du Sud, ils ont introduit les nègres d'Afrique, exploité le sol par le travail servile, et, du rapprochement des trois races européenne, américaine et africaine, il s'est formé des mélanges divers qui constituent aujourd'hui, dans une plus forte proportion sans doute que ne l'indiquent les relevés officiels, la majeure partie de la population brésilienne.

La distribution des habitants sur le sol accuse encore le mode de peuplement et est en harmonie avec le dessin topographique et les ressources économiques du territoire.

L'empire du Brésil se compose de deux parties très différentes par la densité : l'intérieur et les provinces côtières.

La population recensée dans l'intérieur (provinces d'Amazonas, de Matto-Grosso, de Goyaz et partie du Minas Geraes, du Para, du Maranhao et du Piahy), est en moyenne inférieure à un habitant par dix kilomètres carrés.

Comme ces habitants ne sont pas disséminés sur tout le territoire, mais groupés dans quelques villes ou bourgades, et comme, en dehors du recensement, le Brésil a estimé à un million le nombre des Indiens entièrement sauvages qui n'ont pas été recensés; on peut dire qu'il y a dans ces plaines et ces plateaux environ un habitant par cinq kilomètres carrés.

Cette faible densité est l'indice ordinaire ou d'un sol très pauvre — ce qui n'est pas le cas — ou d'une population sauvage, nomade ou à demi-nomade, ne produisant pas elle-même ses aliments par un travail agricole, mais se contentant de recueillir par la pêche, la chasse et la cueillette, les produits spontanés de la nature. Il faut de très vastes espaces pour nourrir un très petit nombre d'hommes dans de pareilles conditions économiques.

Malgré le magnifique système de voies navigables que l'Amazonie et ses tributaires offrent en débouchant, en quelque sorte, en face de l'Europe, et dont on estime la longueur totale, interrompue, il est vrai, sur plusieurs points par des rapides et des cascades à 34,000 kilomètres, la colonisation a jusqu'ici à peine pénétré dans cette plaine si richement douée par la nature, et dans la partie centrale et occidentale du Massif brésilien.

Le climat est le principal obstacle. La nature est trop puissante dans cette région; elle ne stimule pas l'énergie de l'homme parce qu'elle lui crée peu de besoins et qu'elle lui donne facilement les moyens de les satisfaire; aussi l'Indigène est-il d'ordinaire peu laborieux. Elle énerve par la continuité de la chaleur et par l'excessive humidité le tempérament des colons qui viennent animés de l'énergie européenne et elle les désespère par les difficultés sans cesse renaissantes qu'une végétation luxuriante, mais indisciplinable, crée au défrichement. Les quelques parties qui, situées plus favorablement, pourraient être propres à la colonisation sont trop éloignées et le colon ne vient pas.

Cette région est donc encore le domaine de l'Indien. Le Brésil n'est que nominativement possesseur de cette région; en dehors des ports de l'Amazonie, du Rio Negro, du Madeira et de quelques petits établissements, le Brésilien n'y est pas plus en sûreté qu'un voyageur étranger. Les Indiens y vivent à peu près comme avant la découverte de Christophe Colomb, dans les forêts ou sur le bord des cours d'eau dans lesquels le poisson abonde; ils sont groupés en une multitude de petites tribus dont la plupart semblent appartenir à la race dite brésilio-guaranienne, et qui rappellent le type mongol, mais qui parlent un grand nombre de langues différentes.

On comprend par là pourquoi de cette contrée, plus grande que la moitié de l'Europe, le commerce ne tire qu'une très faible quantité d'objets d'échange qui appartiennent tous, même le cacao en grande partie, à la végétation spontanée des forêts et quel que peu aux animaux qui y vivent : ce sont des cuirs, des bois de teinture et d'ébénisterie : palissandre, citronnier, bois de Brésil, etc.; des châtaignes du Para, fruits d'une espèce de palmier; de la cire végétale, surtout celle du précieux palmier dit *carnaubá*, des résines et des huiles, telles que le benjoin, l'huile de ricin, l'huile de palme, et surtout du caoutchouc; diverses essences, particulièrement le siphonia elastica, fournissent cette gomme qu'on extrait à l'aide d'incisions du genre de celles qu'on fait aux pins pour tirer la résine, et qu'on coagule à la fumée d'un feu de noix de palmier et quelquefois aujourd'hui par des procédés chimiques. La statistique officielle accuse une exportation de 6 millions de kilogrammes de caoutchouc valant environ 25 millions de francs; des renseignements particuliers portent cette quantité à 13 millions de kilogrammes. C'est le principal article de l'exportation de cette région. Belem, dit Para, le port du Bas-Amazonie, en est le principal débouché; c'est pourquoi on le nomme ordinairement caoutchouc de Para, quoique la région où le siphonia elastica vient en plus grande abondance soit située dans la plaine orientale, entre le massif brésilien et la Cordillère.

La région côtière a un tout autre aspect. C'est dans cette région, entre la côte à l'Est et le bassin du San Francisco à l'Ouest, entre le Parnahiba au Nord et la frontière de l'Uruguay au Sud, qu'est groupée la population. Elle y est fixée parce que c'est là qu'elle est d'abord arrivée d'Europe, parce qu'elle s'y trouve près de l'Atlantique, qui la met en communication directe avec l'Europe, parce que le voisinage de la mer y rend le climat tropical plus supportable, parce que les gradins qui forment le talus du Massif brésilien facilitent l'acclimatation par la variété des climats et facilitent aussi la diversité de la végétation, cocotiers, cacaoyers, etc., canne à sucre, manioc dans les plaines basses, qui sont désignées dans plusieurs provinces sous le nom de « matia » la forêt, café et forêts sur les pentes des terrasses, coton, tabac, céréales, pâturages sur les plateaux qui sont presque partout dépourvus de grands arbres.

Il ne faut pas croire cependant que la densité de cette population soit comparable à celle de nos pays d'Europe. On ne compte en moyenne que 5 habitants par kilomètre carré dans les provinces côtières. Si l'on cherche à établir, d'une manière approximative, — car j'ai essayé en vain de le calculer avec des données précises de statistique — la densité de la région qui s'étend de la côte à 300 kilomètres environ dans l'intérieur, et qui, du cap Saint-Roch au tropique, a une superficie d'environ 800,000 mètres carrés, on trouve près de 10 habitants par kilomètre carré : c'est presque toute la population brésilienne que le recensement de 1872 porte à 10,108,291 habitants, non compris les Indiens sauvages. On atteint même 13 habitants par kilomètre carré dans la province de Rio-de-Janeiro, la plus méridionale de la zone torride, en y comprenant le municipe neutre, autrement dit la capitale, Rio-de-Janeiro, qui, avec ses 274,972 habitants, est la ville la plus peuplée de l'Amérique du Sud.

C'est précisément la possibilité de créer des cultures tropicales et d'en transporter les produits en Europe qui a été la principale raison déterminante de cette densité relative. Au dix-septième siècle, la culture de la canne a eu un grand développement et Lisbonne a été le plus grand marché du sucre. Les Antilles ont pris le dessus au dix-huitième siècle. Pendant la guerre de sécession, le Brésil a eu quelques années de prospérité cotonnière : le rétablissement de la paix aux Etats-Unis l'a fait retomber dans les rangs inférieurs à cet égard. Mais le café, dont

les premiers plants avaient été importés vers 1754 au Brésil, et pour la fourniture duquel ce pays a commencé à prendre rang en Europe vers 1825, a avantageusement remplacé le sucre et le coton, qui demeurent, cependant, le premier surtout, des articles de commerce d'une certaine importance. Le caféier, qui aime le climat des tropiques, les terrains en pente situés à plusieurs centaines de mètres au-dessus de la mer, trouvait là des conditions favorables et des espaces qui s'étendaient, pour ainsi dire, indéfiniment à mesure qu'on défrichait les forêts pour installer de nouvelles « fazendas », fournit au monde la plus grande quantité, sinon la qualité la plus renommée de café. Rio de Janeiro et Santos sont les deux principaux marchés de cette denrée : ce qui veut dire que la production est surtout concentrée dans la province de Rio de Janeiro, le sud de la province de Sao-Paulo et de Minas-Geraes et dans la province d'Espirito-Santo. Bahia et Pernambuco ne viennent qu'au second rang. Le port principal, Rio de Janeiro, exportait :

En 1825, 183,436 sacs : c'est le début.
En 1855, 2,468,256 sacs.
En 1865, 3,197,644 sacs : c'est le maximum jusqu'en 1875.
En 1881, 4,377,418 sacs : second maximum.
On évaluait la moyenne de la production totale :
De 1835 à 1840, à 40 millions de kilogrammes.
De 1855 à 1860, à 120 millions de kilogrammes.
De 1873 à 1877, à 177 millions de kilogrammes.
De 1877 à 1882, elle paraît s'être élevée de 170 à 330 millions de kilogrammes.

Le progrès a donc été considérable, surtout depuis une dizaine d'années. La spéculation avait fait monter les prix en Europe en 1873. La hausse a excité les planteurs, multiplié le nombre des fazendas et accru tellement la production que la consommation n'a pas pu la suivre d'un pas égal et que les prix se sont abaissés.

La bonne récolte de 1881-1882 a maintenu cet état de choses : planteurs et commerçants, qui avaient trouvé dans l'extension de cette culture une abondante source de profits, ont souffert pendant quelques années de l'encombrement du marché.

Il est désirable que l'équilibre se rétablisse, et je ne doute pas qu'il ne se rétablisse bientôt ou, du moins, qu'il s'établisse un nouvel équilibre résultant d'un abaissement de prix par suite de l'abondance des récoltes et d'une consommation plus considérable par suite de l'abaissement du prix. La France y pourra contribuer, si elle abaisse son droit d'entrée qui double le prix du café, dès que l'état de ses finances le permettra; elle rendrait du même coup un service à la consommation française et au commerce brésilien.

Il est naturel de prélever un droit de douane sur une denrée coloniale : c'est un des impôts de consommation qui sont le mieux justifiés devant l'économie politique. Mais dans l'intérêt même de la perception et du revenu de l'Etat, il importe que cet impôt soit simple et assez modéré pour ne pas décourager la consommation. Or, il n'était pas simple dans l'ancien tarif français, lorsque les cafés de la Réunion payaient 56 fr. par 100 kilogrammes, ceux de nos colonies d'Amérique 60 fr., ceux de nos établissements d'Afrique 68 fr. et d'Asie 78 fr., ceux des pays étrangers hors d'Europe 95 fr., ceux des entrepôts d'Europe 100 fr. et qu'il y avait une surtaxe pour l'importation par navires étrangers. Aujourd'hui, il est simple mais il n'est pas modéré; après avoir été abaissé à 50 fr., le droit a été relevé, en 1870 et 1871, jusqu'à 150 fr. par 100 kil. pour le café en fèves et pellicules, et à 208 fr. pour le café torréfié et moulu. Le tarif général des douanes du 7 mai 1881 a maintenu ces droits. Ils sont énormes, puisque dans l'état actuel du marché ils doublent pour le moins le prix de la denrée. Ils sont par conséquent un obstacle à la consommation. On peut s'en convaincre par le tableau suivant, qui indique l'importation des cafés en France (commerce spécial), par millions de kilogrammes, depuis 1830.

1830.....	10 millions de kilogrammes.
1850.....	15 —
1851.....	18 —
1852.....	21 —
1853.....	19 —
1854.....	21 —
1855.....	26 —
1856.....	23 —
1857.....	27 —
1858.....	28 —
1859.....	30 —
1860.....	34 —
1861.....	37 —
1862.....	37 —
1863.....	39 —
1864.....	40 —
1865.....	43 —
1866.....	44 —
1867.....	47 —
1868.....	52 —
1869.....	50 —
1870.....	76 —
1871.....	40 —

1872.....	16 millions de kilogrammes.
1873.....	44 —
1874.....	38 —
1875.....	48 —
1876.....	33 —
1877.....	47 —
1878.....	54 —
1879.....	56 —
1880.....	57 —

Le commerce du café a lentement progressé de 1830 à 1850 : 5 millions en vingt années.

De 1850 à 1859, le progrès a été plus rapide : 15 millions en dix années.

La consommation avait doublé dans cette période, quoique les négociants se plaignissent souvent alors de l'exagération des droits de douane. C'est le temps où la navigation à vapeur sur mer et la construction du grand réseau des voies ferrées en France donnaient au commerce et à toute l'économie de la circulation et de la production de la richesse en France une vigoureuse impulsion.

De 1859 à 1860, l'influence de la vapeur appliquée aux transports n'était plus nouvelle et l'équilibre s'était en quelque sorte établi de ce côté. Mais la diminution du droit que la loi du 23 mai 1860 fixa à 30 fr. par 100 kilogrammes agit à son tour, et au bout de dix ans, en 1869, l'accroissement était de 20 millions de kilogrammes.

L'augmentation proportionnelle, par période décennale, avait été de 25 0/0 dans les deux premières périodes (1830-1850), de 100 0/0 dans la troisième (1850-1859), et de 66 0/0 dans la quatrième (1859-1869).

Ce droit fut élevé à 100 fr. par la loi du 2 juillet 1870, puis porté à 150 fr. par la loi du 8 juillet 1871.

Ce droit énorme, que les nécessités de la guerre excusaient et que les exigences du budget ont dû maintenir pendant plusieurs années, a enrayé le progrès. Si le commerce a fait tout à coup des achats considérables (76 millions de kilogrammes) en 1870, tant pour échapper aux droits de la loi du 2 juillet 1870, que pour approvisionner le pays pendant la guerre, cette opération a eu son contre-coup en 1872, où les magasins se trouvant encore remplis, les achats n'ont été que de 16 millions, et même jusqu'en 1874, où les négociants français, résistants à la hausse des prix qui se produisait à cette époque, n'ont acheté que 35 millions de kilogrammes. La baisse récente des dernières années a produit naturellement un effet contraire. Cependant, dans les onze ans qui se sont écoulés de 1869 à 1880, les achats n'ont augmenté que de 7 millions, soit de 14 0/0. C'est un état presque stationnaire.

Si, au lieu de calculer d'après les quantités, on considère les valeurs, c'est-à-dire les sommes dépensées chaque année pour l'approvisionnement de la France en cafés de toutes provenances (non compris le droit de douane), l'état stationnaire semble être même quelque peu un état rétrograde.

1869.....	75 millions de francs.
1870.....	115 —
1871.....	64 —
1872.....	31 —
1873.....	99 —
1874.....	88 —
1875.....	103 —
1876.....	108 —
1877.....	99 —
1878.....	101 —
1879.....	101 —
1880.....	97 —

Pendant que le commerce français donnait aux importateurs colouxiaux ou étrangers 97 millions de francs pour se procurer 57 millions de kilogrammes de café, ils payaient 90 millions de droits de douane : le café, après avoir franchi la ligne des douanes, leur revenait ainsi, en moyenne, à fr. 3.28 le kilogramme, tandis qu'à Rio-de-Janeiro il valait moins d'un franc.

On ne saurait dire avec précision quelle est la production du café dans le monde ; les statistiques qu'on en donne ne sont que des évaluations qui sont loin de concorder d'une manière parfaite. Cependant on ne s'éloigne pas des vraisemblances en avançant que cette production a passé à peu près de 95 millions de kilogrammes, en 1832, à 300 millions en 1855 et à 600 millions en 1880. D'après ces données, le progrès de la consommation française (10 millions en 1830, 26 en 1855, 37 en 1880), serait à peu près en harmonie avec le progrès général de la production.

Il y a cependant deux faits dignes de remarque : c'est, d'une part, l'état stationnaire depuis l'aggravation de l'impôt ; d'autre part, le taux de la consommation, qui n'est guère en France que de 1 kilogramme 1/2 de café par habitant, tandis que la Belgique en consomme plus de 4, les Pays-Bas plus de 7 et l'Allemagne près de 2 1/2.

Il doit y avoir sans doute une différence entre les pays où la masse de la population boit du vin et ceux où le vin est un objet de luxe. Mais la différence nous paraît trop grande ; nous pensons qu'il serait utile d'alléger un impôt dont le poids pèse si lourdement sur la consommation qu'elle en arrête l'essor et que la perte qu'une diminution d'un tiers ou de moitié ferait subir au Trésor serait au bout de peu d'années

comblée et au delà par l'accroissement que prendraient les importations. Mais, pour opérer cette réforme, comme bien d'autres qui seraient désirables, il faut avoir un budget assez bien équilibré pour qu'on n'ait pas un déficit à redouter ; les entraînements du pouvoir délibératif pour les réductions d'impôts et pour les augmentations de crédits que de louables intentions suggèrent sans cesse, sont trop grands pour qu'un économiste conseille au gouvernement un sacrifice, tant que l'équilibre ne sera pas clairement constaté.

Il n'est cependant pas inutile d'appeler son attention sur ce point : la réforme viendra en son temps. C'est pourquoi nous n'avons pas craint de faire, à propos de la production du café au Brésil, cette digression sur la consommation du café en France.

Mais revenons à notre sujet.

Café, sucre, coton sont, avec le cacao, le tabac et les vivres, que le Brésil ne produit qu'en quantité insuffisante, les raisons de la densité dans la région côtière de l'empire. L'homme ne multiplie que là où il trouve des moyens d'existence, soit par la production directe de ses aliments, soit par la création de produits qui lui fournissent les moyens d'acheter des aliments. Les deux causes ont agi pour multiplier les habitants dans la région côtière. La première seule a formé d'abord les colonies du Minas Geraes, où se trouvaient et se trouvent encore, quoique leur rendement soit moindre qu'autrefois, les mines d'or et de diamant ; aujourd'hui, le Minas Geraes, dont les plateaux élevés conviennent au froment et au bétail, devient le nourricier de la province de Rio-de-Janeiro et l'industrie pastorale influe maintenant sur le peuplement.

Au sud du tropique et de la province de São Paulo, le climat cesse d'être favorable aux denrées coloniales ; mais il est propice aux céréales et surtout à l'élevage du gros bétail, comme dans la plaine de la Plata. C'est là l'industrie dominante. La race européenne s'y est fixée parce que le climat lui convient et que le voisinage de la mer l'y invitait. Mais l'industrie agricole n'est plus de même nature que dans la région tropicale, et l'élevage exige moins de bras que la culture du café ou du coton ; la densité n'est plus la même, parce qu'elle correspond à un autre état économique. D'ailleurs, jusqu'ici, les produits du sud n'ayant pas la même puissance d'échange sur les marchés européens que ceux des tropiques, la population est moindre et la densité n'est guère que de deux habitants par kilomètre carré.

Cependant un jour viendra probablement où cette partie méridionale aura une densité égale et peut-être supérieure à celle de la région du café, parce que le climat permet à la race européenne de s'y fixer et d'y implanter son agriculture et ses arts. On y trouve déjà des groupes importants de colonies d'origine allemande et le gouvernement brésilien, qui s'applaudit du concours économique qu'elles apportent à l'empire, n'est pas sans se préoccuper de l'influence politique qu'une nationalité étrangère peut exercer.

Je m'arrête ; notre temps est limité aujourd'hui, et je veux céder la parole à M. Cheysson. Je n'ai envisagé qu'un côté de la question brésilienne étudiée à l'aide de la statistique, celui de la population, et je ne l'ai même pas considéré sous tous ses aspects. Ce que je m'étais surtout proposé de vous montrer par un exemple, c'est le rapport intime qui existe, surtout dans un pays agricole, entre ces trois termes : le sol, l'homme, la richesse. La nature du sol et du climat détermine le genre et l'importance des cultures ; la production agricole ou minière, qui fournit des moyens de subsistance ou d'échange, détermine la multiplication des hommes. La densité, plus ou moins grande, de la population, est donc en partie la conséquence des qualités naturelles du sol, en même temps qu'elle devient à son tour une cause de richesse et d'accroissement de population, en permettant d'exploiter plus complètement les qualités productives de ce sol. En cette matière, comme dans beaucoup d'autres matières de l'ordre économique, il se produit une action réflexe : l'effet devient cause et exerce une influence sur le développement des phénomènes qui l'avaient lui-même développé.

LE TERRITOIRE DES MISSIONS

Au mois de juillet 1881, le pouvoir exécutif de la Confédération argentine a adressé un message au Congrès national, lui soumettant un projet de loi dont voici la teneur :

« Est déclaré territoire national, le territoire des Missions, dont les limites à l'Ouest seront fixées par le canal principal de la rivière Aguapey, depuis son embouchure dans l'Uruguay jusqu'au parallèle 28 de latitude sud, et de là par la ligne méridienne jusqu'au Rio-Parana. »

Dans sa séance du 17 septembre de la même année, le Sénat adopta, par 14 voix contre 9, ce projet de loi. Le projet définitif contient deux articles. Le premier indique les limites auxquelles se trouve réduite la province argentine de Corrientes. Le second porte

que « le pouvoir exécutif proposera au Congrès l'organisation administrative et le régime qu'il jugera convenables pour la partie du territoire des Missions que la loi n'adjudge plus à la province de Corrientes. »

Ce projet à un grave inconvénient : il nationalise un territoire contesté, un territoire que le Brésil et la République argentine se disputent depuis de longues années. Aussi ne pouvait-il pas être exécuté sans soulever des protestations de la part des Brésiliens.

M. le baron de Cotegipe, président du Sénat, ancien ministre, l'un des hommes d'Etat les plus considérables du Brésil, s'est chargé d'appeler l'attention de ses compatriotes sur cette question brûlante. Le 10 mai dernier, il a adressé au journal *O Globo*, de Rio-de-Janeiro, une lettre que nous croyons devoir placer intégralement sous les yeux de nos lecteurs. Le gouvernement ayant répondu dans le journal officiel à cette première lettre, M. le baron de Cotegipe en écrivit une seconde, que nous traduisons aussi.

Voici la première lettre de M. le baron de Cotegipe :

« Il y a un mois, en annonçant la promulgation du décret argentin qui donnait une organisation au territoire des Missions, vous avez adressé quelques questions au gouvernement. Toutes ces questions étaient importantes. Seraient-elles passées inaperçues, ou voit-on des inconvénients à y répondre ? Cette question n'est pas de nature à être entourée de réserve, surtout après l'acte de force que vient de consommer notre voisin en tranchant par lui-même et tout seul un point qui a été l'objet d'une longue controverse.

« Pour ceux qui ne font pas attention à un tel sujet, rien n'est plus simple, rien n'est plus régulier que ce décret du gouvernement argentin.

« On y trace les limites du gouvernement des Missions par le *Piperi-Guazu*, dans l'Uruguay, jusqu'au *Santo-Antonio Guazu*, dans l'Iguassu. Mais, quiconque sait que les rivières auxquelles on a donné ces noms-là sont tout simplement le *Chepeco* et le *Chopin*, quiconque sait que nos limites avec la République-Argentine sont le *Piperi-Guazu* et le *Santo-Antonio*, rivières explorées et délimitées par les commissaires espagnols et portugais en 1759, et dont l'embouchure reste, pour la première, par 27° 23', et, pour la seconde, par 25° 35' 4" ; — celui-là voit de suite qu'une vaste superficie de terres a été usurpée à notre détriment, et que, ce qui est encore plus important, ce lambeau de terre pénètre comme un coin dans nos provinces du Parana, de Santa-Catharina et de Rio-Grande-du-Sud.

« Avant et après notre indépendance, nous avons toujours maintenu nos droits sur ce territoire en déclarant catégoriquement que nous les soutiendrons. La République-Argentine n'a jamais fait acte de possession sur ces terres, pour ce motif que le Paraguay faisait obstacle à toute tentative qu'elle aurait faite en ce sens par son occupation du territoire des Missions. Remarquons aussi que, de ce côté, le Paraguay a toujours respecté nos limites.

« Je ne sache pas qu'il y ait eu de la part des Argentins, avant ce jour, aucun acte qui justifie leur intrusion sur les terres qu'ils nous disputent. Au contraire, il y a le traité du 14 janvier 1857 qui reconnaît ces territoires comme du domaine du Brésil. Si ce traité, négocié par le gouvernement argentin et approuvé par le Congrès, n'a pas été ratifié, ensuite, par le général Urquiza, sous la présidence duquel il fut conclu, pour des motifs qui sont à notre honneur, — il n'en reste pas moins un document historique, qui, du moins, doit rendre douteux le droit que ce même gouvernement argentin s'arroge à présent.

« En outre, pour combattre cette audacieuse prétention, il y a les documents des négociations entamées en 1876, à Buenos-Ayres, entre M. le baron d'Aguiar d'Andrade et le ministre des affaires étrangères, M. Irigoyen, le même qui vient de signer le décret d'expropriation.

« Si le procédé de notre voisin n'est pas juste, il a du moins le mérite de la franchise. Il a commencé par obtenir du Congrès la permission de constituer le territoire des Missions sous forme de gouvernement séparé. Il a laissé s'écouler un certain temps, et le voilà qui tranche-tous les doutes en s'adjugeant le domaine en litige.

« Et nous, qu'avons-nous fait ? — Le seul acte de notre gouvernement dont nous ayons connaissance, et encore est-il présenté comme revenant de l'étranger, est celui que nous révélons les journaux de ce jour. Voici ce qu'ils disent : — « Le ministre brésilien à Buenos-Ayres a adressé une note au ministre des affaires étrangères de la République-Argentine pour l'informer que son gouvernement, cédant aux instances des tribus indigènes qui habitent le territoire des Missions entre Guarapuava et la rivière Piperi, a résolu de faire explorer ces terres dans le but de s'assurer s'il serait possible d'y établir un centre de colonisation. Comme la question des frontières n'est pas encore réglée d'une manière définitive entre les deux pays voisins, le gouvernement brésilien, avant de prendre une décision, et dans le but d'éviter de fausses interprétations croit devoir porter son dessein à la connaissance du gouvernement argentin.

« Le ministre des affaires étrangères a transmis cette note à son collègue de l'intérieur :

« On croit que le gouvernement argentin accèdera à la demande du Brésil. »

« On peut en conclure : 1° que, lors du vote de la loi argentine, qui a nationalisé le territoire des Missions, il n'y a eu aucun acte de notre part pour réserver nos droits ; 2° que, lors de la promulgation du décret qui dispose du territoire en litige, nous n'avons fait aucune protestation dans le même sens ; 3° que nous affaiblissions d'avance toute réclamation ultérieure, et que nous demandons la permission pour explorer un territoire en deçà de la rivière Píperi. »

« Le gouvernement argentin répondra naturellement que, s'il s'agit de la rivière argentine Píperi, qui sert de limite entre les deux pays, il n'a rien à permettre, et que, s'il s'agit de la rivière brésilienne Píperi, il ne peut pas permettre des explorations dans le but d'établir des colonies sur un territoire national. »

« Que dira, que fera le gouvernement du Brésil ? Dévorera-t-il cette humiliation ? Abandonnera-t-il nos droits ? »

« Cette affaire est grave, très grave. »

« Ce n'est pas en nous taisant, en la subissant, que nous la résoudrons avec honneur. Notre pays peut être surpris par un conflit sérieux auquel il n'est pas préparé. Des économies mal comprises ont affaibli nos moyens de défense, tandis que nos voisins s'arment sur terre et sur mer, sans regarder aux sacrifices nécessaires. Le droit sans la force est aujourd'hui une barrière bien faible entre les nations. Aviser n'est pas provoquer. Avisons. »

Comme il fallait s'y attendre, ces paroles patriotiques, tombant de si haut, réveillèrent tous ceux qui dormaient du sommeil de l'indifférence. Pendant deux ans, le *Journal de Commercio*, le plus important de nos journaux, n'avait cessé d'attirer l'attention sur le même sujet, avec cet esprit de mesure et de sagesse qui lui ont valu une si grande et si légitime autorité.

Dès le 15 novembre 1880, il écrivait :

« Peu après la guerre du Paraguay, quand les conditions de paix n'étaient pas encore définitivement arrêtées, tout le continent Sud américain trouva étrange que l'un des Etats alliés contre le Paraguay — la Confédération Argentine — sans qu'il eût à résoudre aucune question internationale importante, s'occupât activement d'armements, fortifiant des points stratégiques, et renouvelant à la hâte, même avec un certain éclat, son matériel de guerre, de telle sorte que la Confédération le porta à un point qu'il n'avait pas atteint, même pendant la guerre contre le Paraguay. Les armements de la République Argentine ne sont un mystère pour personne. Des ingénieurs et des officiers argentins parcourent les fabriques et les chantiers de l'Europe, pressant l'envoi des armements commandés, tandis qu'à Buenos-Ayres arrivent des chargements de canons, et qu'on y tâche d'établir des fabriques d'armes et de torpilles avec une activité inquiétante pour la paix de l'Amérique. »

L'article se terminait par ce conseil :

« Beaucoup de prudence, mais aussi beaucoup de prévoyance. »

Le 20 septembre 1881, le journal de Rio-de-Janeiro revenait à la charge.

Ces avis ne furent pas écoutés, il fallait l'autorité de M. le président du Sénat pour que l'opinion publique se montrât émue.

En effet, le journal officiel du Brésil a publié une note en réponse à la lettre de l'honorable baron de Cotegipe. Nos lecteurs en connaîtront la substance en lisant la seconde lettre de M. de Cotegipe, écrite pour répondre à la feuille officielle. Voici cette seconde lettre :

« Ma première lettre n'avait pas pour but de créer des difficultés au gouvernement ; je voulais seulement appeler son attention et celle du public sur les conséquences des actes récents du gouvernement de la République Argentine au sujet de la frontière qui nous sépare depuis l'Uruguay jusqu'à l'Iguassú, car il me semble qu'il y a là une attaque flagrante à nos droits séculaires sur le domaine du territoire compris entre le Chapeco et le Píperi, et entre le Chopim et le Santo-Antonio. »

« L'explication donnée par le *Journal officiel* afin de rassurer l'opinion publique, j'ai le regret de le dire, est peu satisfaisante. On y lit que « le décret du gouvernement argentin désigne comme limites de la République avec le Brésil les rivières de Santo-Antonio-Guazu et Píperi-Guazu », et que ce sont là, en effet, les rivières qui séparent les deux pays. »

« S'il en était ainsi, la question n'aurait aucune raison d'être. Mais le *Journal officiel* ajoute : « Le décret diffère de ces rivières, car la République soutient que ces noms ne s'appliquent pas aux rivières que nous indiquons, mais bien aux rivières Chapeco et Chopim. »

« On voit bien que cette seconde observation détruit la première. La désignation des rivières a pour conséquence une perte de territoire, si l'on admet la

prétention des Argentins qui veulent changer le Píperi en Chapeco et le Santo-Antonio en Chopim. »

« La prétention des Argentins subsiste donc dans toute sa force. Il est vrai qu'un décret ou une loi ne leur accorde pas des droits ; mais il y a dans ce fait un manque d'égards envers nous et un symptôme, sinon une preuve, qu'ils ont la prétention de couper le noeud avec l'épée. De même, il reste prouvé que, pour le moment, il n'y a aucun acte de notre part pour demander des explications, pour réserver nos droits ou pour protester. Il n'en est que temps. Je suis persuadé que le gouvernement ne négligera pas un sujet si grave. »

Il était impossible que le Parlement laissât de côté cette question, surtout après l'intervention de M. le baron de Cotegipe.

Le sénat s'est chargé de demander des explications au ministère.

Dans la séance du 13 mai, M. Correia, sénateur du Parana et ancien ministre des affaires étrangères, a adressé une question au cabinet sur ce sujet, M. Martinho de Campos, président du conseil, a répondu :

« Le gouvernement ne pourrait rien ajouter à tout ce qui a été publié depuis 1857 jusqu'à ce jour, et tout cela met nos droits hors de doute. Nos droits ont été parfaitement établis sur des bases inébranlables. Nous ne pouvons avoir aucune crainte de voir nos relations avec la République argentine troublées pour ce motif. »

M. Junqueira, sénateur de Bahia, a parlé dans le même sens.

Le lendemain, M. Silveira-Martins est revenu à la charge et, incidemment, il a parlé de ce sujet avec une gravité patriotique, en montrant que la raison seule n'est plus un argument dans un temps où la force prime le droit.

En somme, deux seuls faits se dégagent de la polémique de la presse et des débats du parlement : la République argentine a nationalisé une partie du territoire des Missions que le traité de 1857 a attribué au Brésil ; le gouvernement brésilien ne croit pas que cet acte soit de nature à troubler nos relations avec la Confédération, bien que la Confédération multiplie ses armements d'une manière anormale.

F.-J. de S.-A. N.

PETITES NOUVELLES

— D'après la *Gazeta de Noticias*, M. Honório Bicalho serait nommé directeur du Chemin de fer de Don Pedro II, en remplacement de M. Ferreira-Penna, qui viendrait en Europe, chargé d'une mission par le ministère de l'Agriculture du Brésil.

— Le budget du ministère de l'intérieur voté dernièrement par la Chambre des députés du Brésil, s'élève à la somme de 8,586 contos. Sur cette somme, 1,070 contos sont destinés à l'instruction publique, outre l'allocation pour la faculté de médecine, qui est de 900 contos, et les subventions pour les lycées des arts et métiers, qui montent à 85 contos.

— Les journaux de Buenos-Ayres, capitale de la République Argentine, considèrent comme extraordinaire le mouvement des voyageurs transportés par les tramways de cette ville pendant l'année dernière. Le nombre des voyageurs s'est élevé à 13 millions. Pendant la même année, les tramways de Rio-de-Janeiro, capitale du Brésil, ont transporté 29 millions de voyageurs et l'on n'y a rien trouvé d'extraordinaire.

— M. le conseiller J.-J. Pedrosa, président de la province de Para, est mort à Belem, chef-lieu de cette province.

— Un jeune Brésilien, M. Oliveira-Lima, a commencé à faire paraître, à Lisbonne, une revue mensuelle rédigée en langue portugaise, sous ce titre : *Correio do Brazil*. M. Oliveira-Lima, propriétaire et rédacteur de cette vaillante petite revue, n'a pas encore quinze ans ! On voit bien que chez lui « la valeur n'attend pas le nombre des années. »

— M. Boaventura Barcellos vient d'être nommé chevalier de la Rose.

— Le steamer anglais l'*Atasha*, de la Compagnie Guion, parti de New-York le 30 mai, a touché à Queenstown, en Irlande, le 6 juin, après avoir mis à peine six jours et vingt-deux heures à faire la traversée d'Amérique en Europe.

C'est la traversée la plus rapide qui ait encore été faite entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

COMMERCE, NAVIGATION, ETC.

Dans la seule journée du 30 mai, il est arrivé à New-York 6,042 émigrants européens, amenés par huit steamers transatlantiques. Le même jour de l'année dernière, il n'en était arrivé que 2,721. Le 31 mai, 5,901 émigrants ont encore débarqué à New-York.

Du rapport de la Compagnie de la voie ferrée « Mogiana » nous reproduisons avec plaisir les lignes

suivantes : « Cette ligne doit être prolongée en passant par Uberaba et Goyaz, jusqu'aux rives de l'Araguaya, dans le port de Santa-Leopoldina, où elle entrera en communication avec la ligne de piquebots à vapeur organisée par M. Couto de Magalhães ; ainsi la partie méridionale du Brésil sera reliée à la vallée de l'Amazone ; les communications entre ces deux régions seront encore plus complètes le jour où l'on mettra en exécution le projet présenté à la Chambre des députés pour relier le haut et le bas Araguaya au moyen d'un chemin de fer. »

Le gouvernement brésilien a approuvé la cession faite par M. N. da Costa-Pinto à M. J. M. Pereira de Moraes de la concession pour établir une usine centrale de sucre entre le village d'Itapemirim et celui de S. Pedro-da-Cachoeira, dans la province d'Espirito-Santo.

Le gouvernement a concédé une garantie de 6 0/0 d'intérêts sur le capital de 500 contos (environ 1 million 250,000 fr.) à la Compagnie que M. J. Harrey-Duder organisera pour fonder une usine centrale de sucre dans le municipe de Nazareth, province de Bahia.

Rogamos aos nossos assignantes de além-mar queiram renovar as suas assignaturas, que acabam a 20 de Agosto proximo vindouro.

PROVINCE DE RIO-DE-JANEIRO (BRÉSIL)

OFFRES POUR LE SERVICE DES EAUX ET VIDANGES

La direction des travaux publics de la province de Rio-de-Janeiro fait savoir que, conformément à la délibération présidentielle du 18 courant, on y recevra le 21 août prochain les offres pour les services d'approvisionnement d'eau et pour celui des vidanges de cette ville, selon les conditions suivantes, communes et spéciales à chacun de ces services :

Bases communes. — Première condition. — Les concurrents devront faire connaître dans les offres qu'ils présenteront :

1° La durée pour laquelle ils sollicitent le privilège pour les deux services ;

2° Les périmètres de la surface de la ville auxquels ils étendront immédiatement les deux services, en indiquant les mêmes périmètres par les noms des rues et des places ;

3° Le système qu'ils comptent employer et le délai dans lequel ils soumettront à l'approbation du gouvernement les plans complets et détaillés des travaux à exécuter pour chacun des services, en les accompagnant des devis respectifs et de mémoires descriptifs, de même que les délais dans lesquels ils commenceront et termineront les travaux. Tous ces délais seront comptés de la date de l'approbation du contrat par l'assemblée législative provinciale ;

4° Qu'ils acceptent la clause déclarant que le contrat qu'ils feront avec le gouvernement provincial ne produira aucun effet, ne donnera ni ne créera aucun droit, sinon après qu'il aura été approuvé par l'assemblée législative provinciale ;

5° Que, dans le cas où l'assemblée provinciale n'approuverait pas le contrat, ils n'auront droit à aucune indemnité, quel que soit le prétexte ou la cause qu'ils puissent alléguer, sans en excepter aucun ;

6° Que, à l'expiration de la durée du monopole, tous les travaux resteront acquis, sans aucune indemnité, au domaine provincial ; toutefois, à égalité de conditions, l'entreprise ou la compagnie concessionnaire aura la préférence pour affermer et exploiter les mêmes travaux, s'il ne convenait pas au gouvernement d'exécuter administrativement la continuation desdits services ;

7° Quelle sera la manière d'effectuer le recouvrement soit de l'abonnement au service de l'eau, soit à celui du service des vidanges ou des travaux exécutés par la compagnie ou l'entreprise dans les immeubles privés, de sorte que la responsabilité de l'entreprise et celle du gouvernement restent séparées et bien définies ;

8° Dans quelles conditions la compagnie ou l'entreprise compte, pendant la durée de son monopole, étendre le service soit de l'approvisionnement d'eau, soit des vidanges, au delà de la surface obligatoire.

Deuxième condition. — Le gouvernement garantit à l'entreprise ou à la compagnie :

1° Le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, conformément aux lois provinciales, de tous les immeubles, terrains et servitudes qui seront indispensables pour l'exécution des travaux et des services qui forment l'objet du contrat ; cependant, chaque expropriation d'immeubles dépendra d'un acte spécial du gouvernement ;

2° Le droit exclusif — moyennant un tarif approuvé

au préalable par le gouvernement provincial et reva de cinq ans en cinq ans — a) pour placer, réparer ou changer, aux frais des propriétaires, les tuyaux et autres appareils de conduite d'eau; b) pour placer, réparer ou changer les tuyaux et autres appareils des égouts, aux frais des propriétaires, sauf l'obligation résultant du paragraphe 2^e de la 10^e condition.

La compagnie ou l'entreprise pourra aussi fournir les appareils et les matériaux nécessaires à ces deux exploitations, au prix fixé par le tarif respectif.

Il reste entendu que les reconstructions ou les réparations des conduites d'égout, rendues nécessaires par la réédification ou la réparation des immeubles, resteront à la charge des propriétaires respectifs.

Troisième condition. — Le gouvernement provincial pourra solliciter du gouvernement général l'exemption des droits d'importation pour les matériaux et les instruments que l'entreprise ou la Compagnie aura à importer de l'étranger pour l'exécution des travaux et l'entretien des services qui auront fait l'objet du contrat.

Quatrième condition. — Le gouvernement provincial se réserve le droit :

1^o De signer un contrat seulement pour l'approvisionnement de l'eau, en se réservant de donner la préférence à l'entreprise ou à la Compagnie, toutes conditions égales pour l'exploitation des égouts. Pour ce motif, les offres devront être faites séparément pour chacune des deux exploitations. — Dans le cas où les contrats pour les deux exploitations seront faits séparément, ou bien dans le cas où l'on ne fasse le contrat que pour le service des eaux seulement, il est absolument indispensable que l'entreprise ou la Compagnie s'engage à fournir à la Compagnie ou à l'entreprise des égouts présente ou à venir, dans le cas où celle-ci l'exigerait, la quantité d'eau qui lui sera nécessaire, à un prix fixé dès à présent;

2^o De faire contrôler, de la manière qu'il jugera la plus convenable, l'exploitation ou les exploitations dont il s'agit, en mettant à la charge de la Compagnie ou de l'entreprise, les frais de ce contrôle;

3^o D'exiger toutes les garanties qu'il jugera indispensables pour assurer l'exécution du contrat;

4^o D'inscrire dans le contrat les clauses qu'il jugera utiles et nécessaires pour sauvegarder les intérêts publics et en particulier ceux du Trésor provincial.

Cinquième condition. — La Compagnie ou l'entreprise sera responsable des dépenses faites pour remettre les rues et les places publiques dans leur état primitif; de même elle restera responsable des sommes dues aux propriétaires comme indemnité pour les dégâts qu'auront subi leurs immeubles. Cependant on ne considérera pas comme dégâts les travaux qu'on aura à défaire dans ces immeubles pour placer ou pour construire des tuyaux d'égout et des conduites d'eau. L'entreprise ou la Compagnie restera également responsable des dépenses que la construction ou les réparations des travaux à sa charge pourraient imposer aux autres entreprises qui fonctionnent dans les rues de la ville.

Sixième condition. — La Compagnie ou l'entreprise devra déclarer si elle exige une subvention provinciale comme aide pour l'exécution de l'un ou l'autre de ces services, de même qu'elle devra déclarer quel serait le montant de la subvention demandée.

Bases pour l'approvisionnement de l'eau. — **Septième condition.** — L'entreprise ou la Compagnie s'engage :

1^o A faire acquisition de fontaines ou sources qui fournissent au moins 4,000 mètres cubes en vingt-quatre heures, — à exécuter tous les travaux et canalisation nécessaires pour que les eaux soient portées à toutes les rues existant actuellement ou qui viendront à être ouvertes dans l'enceinte du périmètre décrit conformément au paragraphe second de la première condition, — enfin à entretenir ce service et à conserver ces travaux pendant la durée du privilège.

2^o A ne faire usage d'aucune fontaine ou source, dont les eaux n'auront pas été au préalable reconnues potables et de bonne qualité au moyen de l'analyse chimique;

3^o A fournir gratis l'eau dont auront besoin les administrations publiques, les hôpitaux et autres établissements de charité entretenus par le gouvernement;

4^o A fournir gratis l'eau nécessaire pour alimenter les fontaines et les robinets publics, en plaçant de nouveaux robinets dans le périmètre de l'exploitation, de sorte que la distance entre ces robinets ne soit pas supérieure à 400 mètres;

5^o A fournir gratis l'eau nécessaire pour les jardins publics et pour l'extinction des incendies, en plaçant à une distance qui n'excède pas 300 mètres des bouches d'eau pour ce dernier service;

6^o A accorder aux personnes qui sont ou jouissent de robinets d'eau, en vertu du contrat du 10 mai 1860, les mêmes avantages dont elles ont joui jusqu'à présent, et à conserver pour les concessionnaires actuels de ces robinets d'eau le prix d'abonnement qu'ils payent présentement jusqu'à l'expiration de leur abonnement respectif;

Huitième condition. — Le gouvernement provincial s'engage à livrer à l'entreprise ou à la Compagnie

les conduites publiques existantes avec les réservoirs, fontaines et autres travaux existants, dès que la même entreprise ou Compagnie aura acquis et canalisé une quantité d'eau qui ne soit pas inférieure à 2,000 mètres cubes;

2^o A concéder à la Compagnie le droit exclusif de vendre de l'eau dans les rues, pourvu que cette eau ne soit pas puisée aux robinets et fontaines destinés à l'usage publics, mais bien à d'autres spécialement construits dans ce but par l'entreprise ou la Compagnie. Ce droit sera accordé sans préjudice du droit que possèdent les propriétaires de faire usage et de vendre les eaux naturelles qui leur appartiennent;

3^o A garantir à la Compagnie ou à l'entreprise le droit de louer des robinets d'eau pour n'importe quel usage, de les employer à son usage pour n'importe quelle industrie et de percevoir pour son compte le prix d'abonnement des robinets d'eau concédés par le gouvernement. Toutefois, ce dernier droit n'entrera en vigueur qu'après que la Compagnie ou l'entreprise aura canalisé la quantité d'eau exigée par son contrat.

Neuvième condition. — Dans leurs offres, les concurrents devront faire mention des prix exigés pour l'abonnement de chaque robinet d'eau et pour la vente dans les rues dans des petits tonneaux de vingt litres; de même ils devront déclarer s'ils exigent que le service d'approvisionnement d'eau soit obligatoire pour les immeubles dont le loyer est supérieur à 240,000 reis par an.

BASES POUR LE SERVICE DES VIDANGES

Dixième condition. — La Compagnie ou l'entreprise s'engage :

1^o A construire, conserver et entretenir, pendant la durée de son privilège, tous les travaux et bâtiments nécessaires à l'établissement d'un système complet et parfait de vidanges de matières fécales, d'eaux sales et pluviales des immeubles existants et qui viendraient à exister dans le périmètre indiqué conformément au paragraphe second de la première condition;

2^o A construire : 1^o tous les travaux nécessaires pour l'écoulement des matières fécales et aux eaux sales des immeubles existants ou qui viendront à exister dans la zone de l'exploitation, en plaçant dans les premiers étages des immeubles à plusieurs étages, au rez-de-chaussée de ceux-ci, et dans les autres immeubles, à l'endroit le mieux approprié et choisi d'accord avec le propriétaire, un tuyau de vidange, lequel sera en terre vitrée à l'intérieur ou en fer galvanisé de quatre pouces de diamètre et un syphon aussi de quatre pouces avec les enveloppes perspectives; 2^o tous les travaux nécessaires pour l'écoulement des eaux pluviales qui tomberont sur la surface et dans les cours de ces mêmes maisons, en les faisant aboutir aux conduites des égouts. Les propriétaires qui, outre ces conduites et appareils, voudront en avoir d'autres dans un même immeuble, auront à payer non seulement le montant de la main-d'œuvre, mais aussi celui des matériaux nécessaires.

3^o A avoir dans des réservoirs, sauf si elle peut en avoir d'une autre manière, les eaux nécessaires pour le lavage des conduites et tuyaux d'égouts; elle pourra, dans ce but, faire usage des eaux publiques qu'on n'aura pas utilisées et qui se trouveront dans le périmètre compris dans les travaux;

4^o A établir à ses frais, aux endroits qui seront désignés par la chambre municipale, jusqu'à vingt-cinq urinoirs et douze cabinets d'aisance publics, de même qu'elle fera placer dans les habitations connues sous le nom de *corticos* un urinoir et un cabinet d'aisance pour chaque groupe de dix chambres;

5^o A désinfecter et à jeter toutes les vidanges et à filtrer les liquides avant de les jeter à la mer, sauf le cas de pluies grosses et persistantes.

Onzième condition. — Les offres devront déclarer le prix semestriel exigé pour le service des vidanges pour chaque immeuble.

Ce service sera fait gratis pour les édifices publics.

Douzième condition. — Le service de vidanges sera obligatoire pour tous les immeubles existants actuellement ou qui viendront à être construits pendant la durée du privilège dans le périmètre décrit au paragraphe second de la première condition.

Direction des travaux publics de la province de Rio-de-Janeiro, le 21 avril 1882.

Le chef de section,

LEOPOLDO F. B. VARELLA.

MOUVEMENT MARITIME

STEAMERS-POSTES EN PARTANCE POUR LE BRÉSIL, LA PLATA, ETC.

D'Anvers : angl. *Plato*, 24 juin, pour Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres, touchant à Madère.

De Southampton : angl. *Trent*, 24 juin, pour Pernambuco, Maceio, Bahia, Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres, touchant à Carril, Vigo et Lisbonne.

De Brême : all. *Hannover*, 25 juin, pour Bahia, Rio-de-Janeiro et Santos, touchant à Anvers et à Lisbonne.

De Liverpool : angl. *Humboldt*, 27 juin, pour Bahia, Rio-de-Janeiro et Santos.

De Marseille : fr. *Bourgoigne*, 29 juin, pour Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres, touchant à Barcelone, Gibraltar et Saint-Vincent.

De Bordeaux : angl. *Magellan*, 1^{er} juillet, venant de Liverpool, pour Pernambuco, Bahia, Rio-de-Janeiro, La Plata et le Pacifique, touchant à Santander, La Corogne, Carril, Vigo et Lisbonne.

De Hambourg : all. *Rosario*, 4 juillet, pour Bahia, Rio-de-Janeiro, et Santos, touchant à Lisbonne.

De Bordeaux : fr. *Equateur*, 5 juillet, pour Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres, touchant à La Corogne, à Lisbonne et à Dakar.

STEAMERS-POSTES ATTENDUS DU BRÉSIL ET DE LA PLATA

A Bordeaux, vers 20 juin : fr. *Gironde*, de Buenos-Ayres, Montevideo, Rio-de-Janeiro et Gorée.

A Southampton, vers 24 juin : angl. *Mondego*, de Santos, Rio-de-Janeiro, Bahia, Pernambuco et Lisbonne.

Au Havre, vers 30 juin : fr. *Sully*, de Santos, Rio-de-Janeiro, Bahia, Pernambuco et Lisbonne.

A Southampton, vers 1^{er} juillet : angl. *Minho*, de Buenos-Ayres, Montevideo, Santos, Rio-de-Janeiro, Bahia, Pernambuco, Lisbonne et Vigo.

REVUE FINANCIÈRE

PARIS. — Les actionnaires de la Compagnie impériale du chemin de fer du Rio-Grande-do-Sul se sont réunis le 8 courant en assemblée générale ordinaire, pour entendre la lecture du rapport annuel du conseil d'administration, et en assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur une proposition du conseil, relativement à l'application de l'article 49 des décrets de concession de la ligne de Bagé à Cacequy, et de l'article 33 des statuts de la Compagnie.

Les comptes de l'administration ont été approuvés à l'unanimité, et un dividende de fr. 9.58 par action a été voté, ce qui correspond à 2 1/2 0/0 l'an. L'assemblée générale a également approuvé, à l'unanimité des voix, les propositions présentées à l'assemblée générale extraordinaire.

La ligne dont la concession a été accordée à cette Compagnie est en construction et a une longueur de 280 kilomètres. Elle part de la ville de Rio-Grande, port important du sud du Brésil. Elle traverse la ville de Pelotas et doit aboutir à la ville de Bagé. On doit la prolonger jusqu'à Cacequy, où elle se raccordera avec le chemin de fer du nord de la province, qui va de sa capitale, Porto-Alegre, aux villes de Rio-Pardo, Cachoeira et Santa-Maria.

Ce prolongement de Bagé à Cacequy, d'une longueur de 210 kilomètres, a déjà été accordé à la Compagnie du chemin de fer du Rio-Grande-do-Sul par le gouvernement brésilien.

La province de Rio-Grande, la plus méridionale du Brésil, jouit d'un climat qui peut se comparer à celui de l'Italie et du sud de l'Espagne. Elle produit du bétail en très grande quantité. Plus de 600,000 têtes en arrivent à la ville de Pelotas, où on les abat. La viande est séchée dans plus de quarante grands établissements de boucherie.

Le commerce de ces viandes salées avec l'Europe et le nord du Brésil, n'a de comparable que celui de Chicago, aux Etats-Unis. En outre, la province produit encore du tabac, dont la région française fait une grande consommation; des peaux salées et séchées, de la laine, du suif, des crins, des cornes, du maïs, du blé, du fer, du cuivre, de l'or, du charbon, des marbres d'une grande beauté, de la chaux, etc. Tous ces produits se trouvent dans la partie de la province que doit traverser le chemin de fer de cette Compagnie, et ils sont expédiés du port de Rio-Grande.

Les marchandises transportées dans l'intérieur de la province sont des produits brésiliens, tels que cafés, sucres, eaux-de-vie, etc., et des articles manufacturés de toute espèce. On y importe une grande quantité de sel venant de Cadix. On fait actuellement tous ces transports à grand-peine, avec plus de 12,000 charrettes qui font le voyage de Pelotas à Bagé. Le prix du transport varie de 150 à 200 fr. la tonne, selon la saison. Toutes ces marchandises seront exclusivement transportées par le chemin de fer lorsqu'il sera achevé.

Un trafic de la plus haute importance pour le chemin de fer du Rio-Grande-do-Sul sera celui des transports du charbon provenant des gisements houillers du bassin de Candiota; la richesse et la qualité de ces charbons ont été considérées par Agassiz et d'autres géologues célèbres, comme comparables à celles des charbons des meilleures mines d'Angleterre. Le chemin de fer, passant au milieu du bassin houiller, verra ses dépenses d'exploitation considérablement diminuées par le bon marché du combustible.

Les faits que nous venons d'énumérer permettent d'affirmer que le chemin de fer de la Compagnie impériale du Rio-Grande-do-Sul, dès les premières an-

nées de son exploitation, n'aura plus besoin de la garantie d'intérêts du gouvernement brésilien. Ses revenus seront tels, que l'on pourra distribuer aux actionnaires un dividende progressif.

Le capital de cette entreprise qui jouit pendant les 30 premières années, de la garantie de 7 0/0 d'intérêt par an, du gouvernement brésilien, se monte à 38,242,648 fr., dont 10,000,000 de francs en actions de 500 fr. sont entièrement versés.

La première émission d'obligations a eu lieu le 7 mai 1881; elle s'est montée à 40,927 obligations de 500 fr., émises à 285 fr. L'intérêt annuel est de 15 fr., nets d'impôts, payables par semestre, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année, à raison de fr. 7.50. Ces obligations sont remboursables à 500 fr., en 75 ans, par tirages semestriels. Le premier tirage a eu lieu le 1^{er} avril de cette année; 75 obligations sont sorties et ont été payées au pair le 15 du même mois. Le Journal le Brésil, du 5 avril, a publié la liste de ces obligations.

Les obligations 3 0/0 de la Compagnie impériale du chemin de fer du Rio-Grande-de-Sud sont cotées à 275 fr., et celles de la Compagnie générale des chemins de fer brésiliens (ligne du Paraná) 5 0/0 à 435 fr.; les premières ont été émises à 285 fr.; les secondes, à 465 fr.; elles sont remboursables à 500 fr.

Londres. — Les Emprunts brésiliens sont cotés comme suit : le 4 1/2 0/0 de 1863, à 90; les 5 0/0 de 1863, 1871 et 1873, à 101-102, et le 4 1/2 0/0 de 1879 à 92, ce qui équivaut à 103 10 s.

Les chemins de fer construits au Brésil par des Compagnies anglaises ont leur capital divisé en actions de 20, dont l'intérêt garanti est de 7 0/0, et en obligations de 100, qui jouissent d'un intérêt qui varie de 5 à 6 0/0 par an. Ces valeurs sont toujours très demandées à la Bourse de Londres. Dans la dernière quinzaine, elles ont monté environ de 1/2 0/0. On cote Alagoas à 23; Bahia et San Francisco, à 22 1/2; Central Bahia, à 23; Conde d'Eu, à 23 1/2; D. Theresa Christina, à 23 1/2; Great Western of Brazil (Limoeiro, Pernambuco), à 28; Natal et Nova-Cruz, à 22 1/2; Minas et Rio, à 26; Recife et San Francisco Stock, à 104 1/2; San Paulo, à 39 1/2.

Les obligations sont : Central Bahia, 6 0/0, à 107; Campos et Carangola, 5 1/2 0/0, à 103; Natal et Nova Cruz, 5 0/0, à 103; Minas et Rio, 6 0/0, à 108; Recife et S. Francisco, 5 1/2 0/0, à 106; Great Western of Brazil, 6 0/0, à 126; San Paulo 5 1/2 0/0, à 121; San Paulo et Rio-Janeiro, 6 0/0, à 106; Western San Paulo (Compagnie Paulista), 7 0/0, à 110.

Le *Correio Paulistano* annonce qu'une somme de 130 contos (325,000 fr.) a été versée au trésor provincial, par ordre du président de la Compagnie Paulista des chemins de fer de l'Ouest pour solde des sommes dépensées par la province de S. Paulo en paiement de l'intérêt garanti dans les premiers temps de son organisation.

Les actions du gaz de Rio-de-Janeiro, de 20, sont cotées à 24; de Bahia, à 20, à 17 1/2; de Para, à 10 à 7; de S. Paulo, à 10 à 13.

La Banque « English Bank of Rio-Janeiro » vient de distribuer à ses actionnaires un dividende de 8 shillings et un boni de 4 s. par action, ce qui correspond à 10 0/0 l'an avec le dividende déjà payé. Les actions de 20, libérées de 10, sont à 15 1/2.

Les actions de la Banque « New London and Brazilian » sont à 12 3/4; comme les premières elles sont aussi de 20, libérées de 10.

Les actions de 15 de la Compagnie anglaise de navigation de l'Amazonas sont à 14 1/2 contre 13 1/2. La recette de cette Compagnie s'est montée en 1881 à fr. 4,616,615 ou fr. 113,723 de plus que dans l'année 1880.

Son matériel se compose de 25 paquebots à vapeur pouvant transporter 6,730 passagers.

Le conseil d'administration de cette Compagnie vient de distribuer un dividende de 6 0/0 l'an et un boni de 1 0/0, net d'impôt à ses actionnaires.

RIO DE JANEIRO. — Les dernières nouvelles télégraphiques cotent le change à 22 d. par Rs. 4,000, sur Londres, et Rs. 439 par franc sur Paris. L'emprunt national de 1868 était coté à Rs. 1,300,000, et celui de 1879, à Rs. 1,185,000; les *apolicies gerais* de 6 0/0, Rs. 1,078,000. Les *apolicies provinciales* de 6 0/0 Rs. 102 0/0.

Les actions de la Banque du Brésil : Rs. 287,000; Rural et Hypothecario, Rs. 275,000; Commercial de Rio-de-Janeiro, Rs. 231,000; Banque Predial, Rs. 136,000; Banque Industrielle, Rs. 236,000.

Les actions du chemin de fer de Petropolis, étaient à Rs. 170,000; Macahé et Campos, à Rs. 220,000; Paulista, à Rs. 230,000; Sorocabana, à Rs. 98,000; Leopoldina, à Rs. 205,000.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. — Les emprunts argentins sont cotés :

Le 6 0/0 de 1868, à 102, le 6 0/0 de 1871, à 98, le 6 0/0 (hard dollar loan), à 88 x. d. et l'emprunt 6 0/0, contracté l'année dernière pour le prolongement des chemins de fer de « Cordova e Andino », à 98.

Le *Buenos-Ayres Great Southern* est à 178-180.

Le *Central Argentine* est à 118 et ses obligations 6 0/0 à 124-126.

CHILI. — Les fonds chiliens :

Le 4 1/2 0/0 de 1858 est à 86 contre 85; le 7 0/0

de 1868 à 109; le 6 0/0 de 1867 à 104; les 5 0/0 de 1870, 1873, 1875 à 93 contre 92.

RÉPUBLIQUE DE L'URUGUAY. — L'emprunt 6 0/0 de 1871 est à 39-40.

Les actions de 10 du chemin de fer « Central Uruguay » sont cotées à 9 3/8 et les obligations 6 0/0 à 118-120.

RÉPUBLIQUE DU PÉROU. — L'emprunt 6 0/0 est à 16, et le 5 0/0 à 12 1/2.

RÉPUBLIQUE DU VENEZUELA. — L'emprunt 4 0/0 (New-consolidated debt) est coté à 39-40.

GAT.

AGENTS DU JOURNAL

Rio-de Janeiro. — MM. H. Laemmert et Co, 6, rua do Ouvidor. — M. Eugenio Gudin, rua da Alfandega, 39, 1^o andar.

Bahia. — M. Olavo de Freitas Martins, 3, rua Nova da Alfandega.

Pernambuco. — M. J. Walfredo Medeiros, 9, rua 1^o de Março.

Guide de l'Américain du Sud à Paris

PENSION DE FAMILLE

DE PREMIER ORDRE

3, Rue de Lapérouse, 3
PARIS

(Près les Champs-Élysées)

M. et M^{me} Charles Ryder, qui ont habité le Brésil près de vingt ans, viennent d'ouvrir une *Pension de Famille*, montée de la manière la plus confortable. Ils ont des références des premières familles de Rio-de-Janeiro.

Les prix sont très raisonnables.

On parle portugais, français et anglais.

PARIS

GRAND HOTEL BRÉSILIEN

CASA LUSO-BRASILEIRA

PAULO COHEN, propriétaire

3, RUE RICHER, 3

FALLA-SE PORTUGUEZ

L. PIC, coiffeur,

Fournisseur breveté de la cour du Brésil.

(Recommandé spécialement à la colonie sud-américaine.)

45, BOULEVARD HAUSSMANN, 45.

MAISON BAIL JEUNE FRÈRES

FABRIQUE DE VOITURES DE LUXE ET DE FANTAISIE
45 et 47, av. d'Eylau (succ., 128, boul. Haussmann).

Médailles d'or et d'argent aux Expositions de 1867, 1876, 1878 et 1879.

(Envoi franco du Catalogue illustré.)

ENGLISH BANK of RIO de JANEIRO
(LIMITED)Capital social : £ 1,000,000, dont £ 500,000 versés.
FONDS DE RÉSERVE £ 150,000.

(Organisée à Londres, et fonctionnant à Rio de Janeiro, autorisée par décret impérial du 28 septembre 1863).

SIÈGE SOCIAL : LONDRES

13, St-Helena Place (Londres. E. C.)

Siège à Rio de Janeiro : 53, rua Primeiro de Março.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

William Bevan.
Thomas Sellar.
David Howden.Arthur B. White.
Alexander Fry.
Richard Hatt Noble.

DIRECTEUR : Ch. CARRINGTON.

SOUS-DIRECTEUR : A. DICK-CUNYNGHAM.

DIRECTEURS DES SUCCURSALES :

RIO DE JANEIRO : Lovel J. Mullins.

PERNAMBUCO : Henry K. Gregory.

SANTOS : J.-S. Lambley.

AGENTS :

PARIS — BORDEAUX — HAVRE — MARSEILLE — GÈNES —
ANVERS — HAMBURG — LISBONNE — PORTO — MADRID —
NEW-YORK — NEW-ORLÉANS — BAHIA — PARA —
CHARRA — MARANHAM — RIO GRANDE DO SUL — BUENOS-
AYRES — MONTEVIDEO

Cette Banque fait les opérations suivantes : Es-compte; dépôts d'argent en compte courant ou pour un laps de temps déterminé, à des taux convenus; émission de crédits spéciaux sur dépôts ou sur caution; émission de lettres de crédit circulaires sur les principales places d'Europe; mouvement de fonds sur les places étrangères; traites et achats de traites; achat et vente de métaux précieux; achat et vente, pour le compte des clients, de tous titres et de toutes valeurs, rentes, actions, obligations; acceptation et recouvrement de traites; encaissement d'argent et paiement d'intérêts et de dividendes; envois d'argent à un taux raisonnable.

BANQUIERS A LONDRES :

The Bank of England.

The London Joint Stock Bank.

GRANDE BLANCHISSERIE

DU BRÉSIL & DU PORTUGAL

AVEC RUANDERIE DES PLUS COMPLÈTES

M^{me} P. DE SOUZA

73, avenue Parmentier, 73. — Paris.

Spécialité pour Hôtels et Maisons meublées. — Repassage à neuf. — Rideaux et dentelles. — Fin.

Falla-se Portuguez.



PENSION DE FAMILLE

Recommandée par son confort et sa situation à proximité du Grand-Opéra et des Grands Boulevards.

Pension complète, comprenant : Chambre, service et trois repas, à 8, 9, 10 fr. par jour. — Salons de conversation, Fumoir et Salle de Bains.

Table d'hôte à midi et à 6 h. — Service à la carte.

DEMAILLY, Propriétaire.

VOULEZ-VOUS connaître le moyen d'être décoré par un gouvernement étranger ou d'obtenir une distinction honorifique. Adressez-vous, si vous êtes honorable, à M.-A.-G. Cluvelaux, à Guernesey (Angleterre).

THE NEW LONDON AND BRAZILIAN BANK LIMITED

Capital social: £ 1,000,000, dont £ 500,000 versées
FONDS DE RÉSERVE: £ 165,000

SIÈGE SOCIAL: 2, OLD BROAD STREET
London E. C.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. John White Cater, *Président*;
L'honorable Pascoe Charles Glyn, *Vice-Président*;
MM. James Alexander; MM. Charles Edward Johnston;
Edw. Lonsdale Beckwith; Charles Day Rose;
John Holcombe; William Freer Scholfield.

Directeur: John BEATON

SUCCURSALES:

Rio Janeiro,

Pará,
Pernambuco,
Bahia,
Santos,
São Paulo,

Rio Grande do Sul,
Montevideo,
Lisbonne,
Porto,

AGENCES:

A PARIS: MM. Mallet frères et C^e;
A HAMBURG: J.-H. Schröder et C^e;
A NEW-YORK: Fabbri et Chauncey,
Morton Bliss et C^e.

AU BRÉSIL:

Ceara, Maranhão, Pelotas, Porto Alegre.

EN PORTUGAL:

Amarante, Braga, Coimbra, Faro, Figueira, Lagos,
Guimarães, Portimão, Setúbal, Silves, Sines,
Tavira, Vianna, Villa Real.

A LA PLATA:

Buenos-Ayres.

Cette Banque fait toutes sortes d'opérations
de Banque avec les pays ci-dessus nommés.

Pour tout autre renseignement s'adresser à la Banque
2, OLD BROAD STREET, LONDON, E. C.

J. BATARD, MORINEAU E C^{IA}

DROGUISTAS

50, Boulevard de Strasbourg, 50

PARIZ

DEPOSITO GERAL

e venda por atacado dos seguintes Productos pharmaceuticos, ha muito conhecidos e estimados:

Vinho Vivien de extracto puro de Fígado de Bacalhao

VINHO VIAL DE RAJAT

Contendo os tres fermentos da digestão

VINHO DE MARSA DO DOUTOR MOUCELOT

Os Productos pharmaceuticos deste conceituado estabelecimento acham-se anunciados nos principaes jornaes da Europa e da America, e tem sido elogiados pelas maiores celebridades medicas tanto da França como do estrangeiro. Os Senhores medicos e os enfermos devem estar de sobreaviso para evitar as grosseiras imitações e nocivas contrafacções dos productos acima mencionados.

J. BATARD, MORINEAU E C^{IA}

DROGUISTAS

50, Boulevard de Strasbourg, 50

PARIZ

WILSON, SONS & C^O (LIMITED)

2, Praça das Marinhãs, 2

RIO-DE-JANEIRO (BRÉSIL)

COMMISSIONNAIRES EN MARCHANDISES
FOURNISSEURS DE CHARBONS
PROPRIÉTAIRES D'UN DOCK ET DE REMORQUEURS
AGENTS DE LA

PACIFIC STEAM NAVIGATION COMPANY

UNITED STATES MAIL COMPANY

BRAZIL MAIL SHIP COMPANY

THE COMMERCIAL UNION (FIRE) ASSURANCE

Charbon. — MM. Wilson, Sons and C^O (Limited) ont des marchés pour la fourniture de charbon avec:

Le Gouvernement impérial du Brésil;
Le Gouvernement de S. M. Britannique;
Pacific Steam Navigation C^O;
Royal Mail Steam Packet C^O;
United States and Brazil Mail C^O;
North German Lloyd's C^O;
Hamburg and South American C^O;
Société générale de Transports maritimes à vapeur.
Compagnie des Chargeurs réunis.

Dock. — Le « Digue do Commercio », dans l'île de Mocangué Pequeno, de 45 pieds de large à l'entrée et d'une longueur de 405 pieds, est taillé dans le roc et peut recevoir les plus grands navires. Les bâtiments ayant besoin d'être radoubés y trouveront toutes les commodités désirables.

Entrepôt dans l'île de Mocangué Pequeno.

Fourniture de lest à des prix modérés.

Succursales à Londres, Rio, Bahia,
Pernambuco, Parahyba.

G^{te} TORD

SUCCESSEUR DE A. ROGER

BOTTIER

51, rue Vivienne, Paris (près le boulevard)

Chaussures de luxe et de chasse. — Breveté en 1853 et 1861

Librairie et Papeterie

OLAVO DE FREITAS MARTINS

BAHIA (Brésil)

16, RUA DOS PURIVES, 16.

Reçoit des livres et des articles de librairie et papeterie en consignation. — Prière à MM. les Éliteurs, Libraires et Fabricants d'envoyer leurs Catalogues à l'adresse ci-dessus pour rendre les commandes plus faciles.

BAHIA (Brésil).

Medalhas nas Exposições de PARIS

Xarope do Dr Zed

O Xarope-Zed, como a Pasta-Zed, é a base balsâmica de Codeína e Balsamo de Tolu; porém a acção do Xarope é mais rápida nas doenças das crianças, nos casos de Bronchites agudas, Pneumonia, Coqueluze, Tosse nervosa, Catarrho, Insomnia, etc.

PARIS No 22, rue Drouot, e nas Pharmacias

MAISON HAAS

163, BOULEVARD HAUSSMANN, 163

(Ci-devant, 8, avenue Friedland)

Fabrique et Magasins de Salleries

INJECTION DE RAQUIN

au Copahivate de Soude

Guérison sûre et rapide

L'INJECTION RAQUIN est absolument inoffensive, ce qui en permet l'usage aussi longtemps qu'il est nécessaire sans crainte des accidents occasionnés si souvent par l'abus des produits similaires. Cette injection suffit seule pour obtenir une guérison complète.
PARIS—78, Faub. St-Denis, 78—PARIS
Dépôts dans toutes les principales Pharmacies

DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP

Fer du Dr Rabuteau

Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les Préparations de Fer du Dr Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes: Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Épuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'appauvrissement du sang.

DRAGÉES DU DR RABUTEAU: Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation: 2 Dragées matin et soir au repas. Le fl. 3 Fr.

ÉLIXIR DU DR RABUTEAU: Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas. Le fl. 5 Fr.

SIROP DU DR RABUTEAU: Spécialement destiné aux enfants. Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 Centimes par jour.

On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.

Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du Dr Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Clin & C^{ie} et la Médaille du Prix-Montyon.

BROMURE DE POTASSIUM Granulé DE FALIÈRES

APPROBATION

de l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS

Contre les
AFFECTIONS NERVEUSES, INSOMNIES,
NÉURALGIES, MIGRAINE, CONGESTION,
ÉPILEPSIE, HYSTÉRIE, ETC.

N. B. — Chaque flacon est accompagné d'une cuiller-mesure, et suffit pour un mois environ de traitement.

SIROP DE FALIÈRES

à l'ÉCORCE d'ORANGE AMÈRE et au
BROMURE de POTASSIUM
absolument pur et seul approuvé

PARIS — 6, AVENUE VICTORIA, 6 — PARIS
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

LIQUEUR ANTIANÉMIQUE

DU DOCTEUR LAFÉRON

Toni-martiale, radicale pour guérir l'Anémie

PALES COULEURS, MALADIES CONSTITUTIONNELLES

N'attaquant pas les dents

Dépôt: 17, rue d'Abbeville, à Paris



Le Gérant: L. SÈCHÉ.

Paris. — Imprimerie Nouvelle (assoc. ouv.), 11, rue Cadet.
Masquin, directeur.